



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Edition n° 19 du 8 mai 2020

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Michellod Vincent, Av. de France 15, Case postale 1286, 1870 Monthey, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelle n° 716, plan 12, Les Iles Vieilles
Enseigne	: Restaurant L'Oasis
Prestations	: Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	: Dimanche au jeudi de 5h à 23h Vendredi et samedi de 5h à 24h
Début de l'activité	: 1 ^{er} juillet 2020

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 8 mai 2020

L'Administration communale